SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 JUIN 2010

GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN

QUESTION ORALE DE MONSIEUR JACQUES BOURGOIN
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

RELATIVE A L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

Monsieur le Président,

Je vous interpelle sur un dossier qui n'a que trop duré, il s'agit de l'ouverture d'une école de la deuxième chance dans notre département à Clichy-la-Garenne.

Vous le savez, dès l'année 2000, plusieurs villes des Hauts-de-Seine, exprimèrent leur souhait de créer une Ecole de la deuxième chance dans notre département.

A partir de 2007, 11 communes du nord des Hauts-de-Seine ont entrepris un travail en étroite collaboration avec la CCIP particulièrement active sur ce dossier. Bien entendu l'Etat, la région et le département ont été associés à ce projet.

Cette volonté d'ouvrir une Ecole de la deuxième chance se traduisit par le vote de délibérations des 11 conseils municipaux engagés dans ce projet, de délibérations au Conseil Régional et dans la décision prise à l'unanimité par notre assemblée départementale, le 18 décembre 2009, de participer à hauteur de 10 % au financement de cette école.

Les différents partenaires pensaient être enfin arrivés à un accord. Après plusieurs réunions, courriers et consultations, les statuts étaient partagés, les critères de participation financière des différents partenaires étaient arrêtés et les locaux déjà construits à Clichy. Une Assemblée générale constitutive de l'Association « Ecole de la deuxième chance des Hauts-de-Seine » était même fixée.

Ce premier établissement devait permettre l'accueil de 100 jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme, dès le second trimestre 2010. Par la suite, un second puis un troisième site, au centre et au sud du département, devaient ouvrir en 2014 pour permettre l'accueil d'au moins 300 jeunes par an. Il aurait fallu simplement réviser les statuts de l'association.

C'est alors que le Conseil Général, au prétexte que la totalité des 36 communes du 92 n'était pas impliquée dans ce projet, engagea une nouvelle consultation sur les statuts qui de fait, remis en cause la création effective de l'association et rendit impossible l'ouverture et l'expérimentation du premier site situé à Clichy.

Aujourd'hui, le projet est donc bloqué par la faute du conseil général.

Monsieur le Président, vous en êtes conscient, pour se développer il faut déjà exister ! Votre souhait de réunir l'adhésion de la totalité des villes du département remet en cause un projet qui pourrait déjà être en fonctionnement aujourd'hui.

Il est ainsi grand temps d'ouvrir cette école de la deuxième chance à Clichy et d'acter au plus vite la création d'un site au centre et au sud du département. Je vous signale d'ailleurs que la ville de Bagneux dispose d'un terrain pour accueillir une antenne dans le Sud du département.

Vous le savez très bien, la capacité d'accueil à Clichy sera limitée pour accueillir en nombre suffisant des jeunes en difficultés dans notre département. En l'état, dans les 11 communes du Nord 92, ce sont plus de 2500 jeunes (chiffres Pôle emploi) voire 5730 jeunes (jeunes de niveau V et infra V suivis par les missions locales en 2008) qui pourraient bénéficier de ce dispositif pédagogique innovant et qui sont actuellement pénalisés par la lenteur du Conseil général sur ce dossier.

Il également important de signaler qu'à l'échelle de notre département et compte tenu des financeurs - Europe, Etat, Région, Département - tous les jeunes alto-séquanais, peuvent faire acte de candidature et être retenus, même si la commune d'origine n'a pas adhéré au réseau.

Je vous avoue, comme d'autres maires de la Boucle Nord, que nous commençons sincèrement à nous interroger sur vos motifs ! D'autant plus que, comme vous le savez, les financements européens sur ce projet seront perdus d'ici la fin de l'année. Est-ce là l'explication de votre course de lenteur ?

Monsieur le Président ma question est donc simple, que compte faire le Conseil général pour que l'école de la deuxième chance située à Clichy ouvre ses portes le plus rapidement possible. Les remarques relatives aux statuts et au mode de gouvernance ne justifient pas ce coup d'arrêt concernant un projet si important et nécessaire.

Les jeunes alto-séquanais ne doivent pas être pénalisés et traités de façon inégalitaire et discriminante par rapport aux autres jeunes franciliens. Le département des Hauts-de-Seine est, en effet, le seul département d'Ile-de-France qui ne dispose toujours pas d'une école de la deuxième chance. Ils attendent, comme nous, un engagement réel, efficace et immédiat.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous fournir une réponse claire et précise.